REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2017

DATE DE CONVOCATION :
LE 30 MARS 2017

DATE D'AFFICHAGE :
LE 18 AVRIL 2017

Le mardi 11 avril deux mil dix-sept à 20 heures, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POUPLIN Charles, maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs
ROUSSET Myriane, CAVROIS Véronique, MORICE Elizabeth, MONFAUCON Francis, BUCAMP Marie Rose, BASUYAU Philippe, BURGAUD Guy, CALET Christophe, DESAILLY Christophe, FLATET Ludovic, GUDEFIN Pierre, HACHET Nadine, HERVELEU Jean-Claude, MENNESSIER Georges, PLARD Yasmine, QUETTE Jean-Marie, SAINFEL Claire, VAILLANT Delphine, VERMEULEN Dorothée, ZORZATO Edith.

Absents excusés et représentés :
Monsieur Philippe BASTIN donne pouvoir à Madame ROUSSET
Madame Alice CHIOCARELLO donne pouvoir à Monsieur GUDEFIN,
Madame Céline SCOTEZ donne pouvoir à Madame SAINFEL

Absents :
Monsieur Willy CHATEAUBON
Monsieur Benjamin HUENS
Madame Michèle LAMARRE

Secrétaire de séance :
Monsieur Ludovic FLATET

Le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Désignation

Commune d'ESTREES SAINT DENIS
Oise

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET COMMUNE 2016

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Vote Abstention 0	Contre 0 Pour 24

Date de la convocation : 30 mars 2017
Séance du 11 avril 2017 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame ROUSSET Myriane**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par **Monsieur POUPLIN Charles,** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBRE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou déficit	Dépense ou déficit	Recettes ou déficit	Dépense ou déficit	Recettes ou déficit
Résultats reportés		215 000.00 €		1 213 824,62 €		1 428 824,62 €
Opérations de l'exercice	2 834 724,61 €	3 158 290,92 €	364 901,44 €	654 874,15 €	3 199 626,05 €	3 813 165,07 €
TOTAUX	2 834 724,61 €	3 373 290,92 €	364 901,44 €	1 868 698,77 €	3 199 626,05 €	5 241 989,69 €
Résultat de clôture		**538 566,31 €**		**1 503 797,33 €**		**2 042 363,64 €**

2)° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

538 566,31 € Au compte 002 Excédent de fonctionnement

1 503 797,33 € Au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames et Messieurs ROUSSET Myriane, CAVROIS Véronique, MORICE Elizabeth, BUCAMP Marie Rose, HACHET Nadine, PLARD Yasmine, SAINFEL Claire, VAILLANT Delphine, VERMEULEN Dorothée, ZORZATO Edith, POUPLIN Charles, MONFAUCON Francis, BASUYAU Philippe, BURGAUD Guy, CALET Christophe, DESAILLY Christophe, FLATET Ludovic, GUDEFIN Pierre, HERVELEU Jean-Claude, MENNESSIER Georges, QUETTE Jean-Marie.

MAIRIE D'ESTREES-SAINT-DENIS 60190

Pour expédition conforme,
Le Président,

Myriane ROUSSET

Désignation

Commune d'ESTREES SAINT DENIS
Oise

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Abstention : 0	Contre 0 Pour 24

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2016

Date de la convocation : 30 mars 2016

Séance du 11 avril 2017 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame ROUSSET Myriane**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par **Monsieur POUPLIN Charles**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		696 112.89 €		923 105,55 €		1 619 218,44 €
Opérations de l'exercice	1 215 016,23 €	807 173,45 €	427 507,73 €	1 091 055,80 €	1 642 523,96 €	1 898 229,25 €
TOTAUX	1 215 016,23 €	1 503 286,34 €	427 507,73 €	2 014 161,35 €	1 642 523,96 €	3 517 447,69 €
Résultat de clôture		**288 270,11 €**		**1 586 653,62 €**		**1 874 923,73 €**

2)° Considérant l'excédent d'exploitation, décide d'affecter la somme de

288 270,11 € Au compte 002 excédent d'exploitation reporté

1 586 653,62 € Au compte 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames et Messieurs ROUSSET Myriane, CAVROIS Véronique, MORICE Elizabeth, BUCAMP Marie Rose, HACHET Nadine, PLARD Yasmine, SAINFEL Claire, VAILLANT Delphine, VERMEULEN Dorothée, ZORZATO Edith, POUPLIN Charles, MONFAUCON Francis, BASUYAU Philippe, BURGAUD Guy, CALET Christophe, DESAILLY Christophe, FLATET Ludovic, GUDEFIN Pierre, HERVELEU Jean-Claude, MENNESSIER Georges, QUETTE Jean-Marie.

Pour expédition conforme,
Le Président,

MAIRIE D'ESTREES-SAINT-DENIS (60)

Myriane ROUSSET

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Désignation

Commune d'ESTREES SAINT DENIS
Oise

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Abstention : 0	Contre 0 Pour 24

BUDGET LOTISSEMENT RUE DU CALVAIRE 2016

Date de la convocation : 30 mars 2017

Séance du 11 avril 2017 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame ROUSSET Myriane**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par **Monsieur POUPLIN Charles**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		0 €	125 010,66 €	0 €	125 010,66 €	0 €
Opérations de l'exercice	567 431,30 €	624 253,88 €	54 762,96 €	293 656,18 €	622 194,26 €	917 910,06 €
TOTAUX	567 431,30 €	624 253,88 €	179 773,62 €	293 656,18 €	747 204,92 €	917 910,06 €
Résultat de clôture		**56 822.58 €**		**113 882,56 €**		**170 705,14 €**

2)° Considérant l'excédent d'exploitation, décide d'affecter la somme de

56 822,58 € Au compte 002 excédents de fonctionnement

113 882,56 € Au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Mesdames et Messieurs ROUSSET Myriane, CAVROIS Véronique, MORICE Elizabeth, BUCAMP Marie Rose, HACHET Nadine, PLARD Yasmine, SAINFEL Claire, VAILLANT Delphine, VERMEULEN Dorothée, ZORZATO Edith, POUPLIN Charles, MONFAUCON Francis, BASUYAU Philippe, BURGAUD Guy, CALET Christophe, DESAILLY Christophe, FLATET Ludovic, GUDEFIN Pierre, HERVELEU Jean-Claude, MENNESSIER Georges, QUETTE Jean-Marie.

MAIRIE D'ESTREES-SAINT-DENIS 60190

Pour expédition conforme,
Le Président,

Myriane ROUSSET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire fait observer que les résultats du compte de gestion proposé au Conseil municipal par le trésorier municipal d'Estrées Saint-Denis, pour le budget principal est en tous points identiques à ceux constatés à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Il demande alors de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2016. Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant les résultats du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve le compte de gestion relatif au budget principal de l'exercice 2016 correspondant aux écritures de Monsieur le Trésorier municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 RELATIF AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait observer que les résultats du compte de gestion proposé au Conseil municipal par le trésorier municipal d'Estrées Saint-Denis, pour le budget annexe de l'eau et de l'assainissement sont en tous points identiques à ceux constatés à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Il demande alors de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2016. Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant les résultats du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve le compte de gestion relatif au budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2016 correspondant aux écritures de Monsieur le Trésorier municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 RELATIF AU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire fait observer que les résultats du compte de gestion proposé au Conseil municipal par le trésorier municipal d'Estrées Saint-Denis, pour le budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire sont en tous points identiques à ceux constatés à la clôture de l'exercice 2016 pour le compte administratif.

Il demande alors de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2016. Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant les résultats du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve le compte de gestion relatif au budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire de l'exercice 2016 correspondant aux écritures de Monsieur le Trésorier municipal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de clôture de l'exercice 2016, relatif au budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2016	3 158 290,92 €	654 874,15 €
Dépenses 2016	2 834 724,61 €	364 901,44 €
Résultat 2016	323 566,31 €	289 972,71 €
Résultat au 31/12/2015	215 000,00 €	1 213 824,62 €
Résultat au 31/12/2016 (Résultat au 31/12/2015 + résultat au 31/12/2016)	**538 566,31 €**	**1 503 797,33 €**

Il est proposé d'affecter pour le budget principal 2017 :
- au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 503 797,33 €
- au compte 002 : Excédents de fonctionnement reportés : 538 566,31 €

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » et 3 abstentions : Alice CHIOCARELLO, Pierre GUDEFIN et Guy BURGAUD,

Article unique : Approuve telle que présentée, l'affectation des résultats 2016 au budget primitif 2017 du budget principal.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de clôture de l'exercice 2016, relatif au budget annexe :

	Exploitation	Investissement
Recettes 2016	807 173,45 €	1 091 055,80 €
Dépenses 2016	1 215 016,23 €	427 507,73 €
Résultat 2016	-407 842,78 €	663 548,07 €
Résultat au 31/12/2015	696 112,89 €	923 105,55 €
Résultat au 31/12/2016 (Résultat au 31/12/2015 + résultat au 31/12/2016)	**288 270,11 €**	**1 586 653,62 €**

Il est proposé d'affecter pour le budget annexe 2017 de l'eau :

- au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 586 653,62 €
- au compte 002 : Excédent d'exploitation reporté : 288 270,11 €

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve telle que présentée, l'affectation des résultats 2016 au budget annexe de l'eau potable de l'exercice 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le résultat de clôture de l'exercice 2016, relatif au budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2016	624 253,88 €	293 656,18 €
Dépenses 2016	567 431,30 €	54 762,96 €
Résultat 2016	56 822,58 €	238 893,22 €
Résultat au 31/12/2015	0,00 €	-125 010,66 €
Résultat au 31/12/2016 (Résultat au 31/12/2015 + résultat au 31/12/2016)	**56 822,58 €**	**113 882,56 €**

Il est proposé d'affecter pour le budget annexe 2017 du lotissement de la rue du Calvaire :

- au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 113 882,56 €
- au compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 56 822,58 €

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve telle que présentée, l'affectation des résultats 2016 au budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire pour l'exercice 2017.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2017 des taxes directes locales. Il précise que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives a été fixé à 1,007.

L'état de notification des taux d'imposition prévisionnels de 2017 est résumé dans le tableau suivant :

		Taux moyens communaux 2016				
Taux 2016 ESD		**Niveau national**	**Niveau départemental**	**Bases d'imposition prévisionnelles 2017**	**Produits à taux constants 2017**	Produits à taux constants 2016
TH	**16,32%**	24,38%	24,21%	3 924 000	640 397 €	636 892 €
TF	**18,33%**	20,85%	26,68%	3 732 000	684 076 €	673 007 €
TFNB	**39,33%**	49,31%	54,73%	57 400	22 575 €	22 594 €
CFE	**17,49%**	26,13%		1 657 000	289 809 €	286 182 €

Produit fiscal 2017	**1 636 857 €**

Produit fiscal 2016	1 618 675 €

Vu le tableau ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales pour l'année 2017 et le produit attendu.

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les prévisions de dépenses et de recettes du budget primitif relatif à l'exercice 2017.

Elles représentent 7 166 130 €, répartis comme suit :
- 3 801 879 € pour la section de fonctionnement,
- 3 364 251 € pour la section d'investissement.

Vu la présentation du budget primitif 2017
Vu les documents joints,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 21 voix « pour » et 3 abstentions : Alice CHIOCARELLO, Pierre GUDEFIN et Guy BURGAUD,

Article unique : Approuve le budget primitif pour l'exercice 2017.

EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les prévisions de dépenses et de recettes du budget annexe de l'eau potable relatif à l'exercice 2017.

Elles représentent 2 537 585 € réparties comme suit :
- 520 925 € pour la section d'exploitation,
- 2 016 660 € pour la section d'investissement.

Vu la présentation du budget annexe de l'eau potable 2017,
Vu les documents joints,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve le budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2017.

EXAMEN DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RUE DU CALVAIRE 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les prévisions de dépenses et de recettes du budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire relatif à l'exercice 2017.

Elles représentent 406 287,94 € réparties comme suit :
- 292 405,38 € pour la section de fonctionnement,
- 113 882,56 € pour la section d'investissement.

Vu la présentation du budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire 2017,
Vu les documents joints,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : Approuve le budget annexe du lotissement de la rue du Calvaire pour l'exercice 2017.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2017.

Vu les propositions de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré comme suit :
Amicale des Anciens Combattants : 1 abstention : Elizabeth MORICE
Association Saint-Denis : 2 abstentions : Edith ZORZATO, Yasmine PLARD
Comité de Jumelage : 2 abstentions : Jean-Claude HERVELEU, Dorothée VERMEULEN
Les Emplettes du Vendredi : 1 abstention : Elizabeth MORICE,
Familles Rurales : 1 abstention : Delphine VAILLANT
Les Lutins de la Sollette : 1 abstention : Céline SCOTEZ représentée par Claire SAINFEL
Le Petit Pouss' : 2 abstentions : Myriane ROUSSET, Dorothée VERMEULEN
Société de Chasse : 1 abstention : Georges MENNESSIER
Twirling d'Estrées Saint-Denis : 1 abstention : Christophe CALET
Union Sportive d'Estrées Saint-Denis : 1 voix « Contre » : Ludovic FLATET et 1 abstention : Philippe BASTIN représenté par Myriane ROUSSET
Zanchin Karaté Do : 1 abstention : Francis MONFAUCON

A l'unanimité pour les associations suivantes : Amicale d'Estrées Saint-Denis, Amicale des Boulistes d'Estrées Saint-Denis Association Cycliste d'Estrées, Amicale des Sapeurs-Pompiers, Bicrossing Dionysien, Club du Soleil d'Automne, Compagnie d'Arc d'Estrées Saint-Denis, Croix Blanche, Dionysiens Darts, Association des Donneurs de Sang Bénévoles, Ecurie Auto des Plaines d'Estrées, Estrées Saint-Denis Pétanque Club, Estrées Tennis de Table, Estrées Tennis Club, Association Lang's Darts, Loisirs Estrata, Mouvement Vie Libre, Secours Catholique ;

Article 1 : Décide de l'attribution des subventions, telles que présentées dans le tableau ci-après comme suit : après le vote du budget, 90% de la subvention accordée sera versée à l'association. Les 10% pourront être versés à condition que chaque association en fasse la demande expresse, selon toutefois 2 critères :

* la participation effective aux différentes manifestations de la commune,
* la déduction de ces 10%, de frais occasionnés par le déplacement d'un adjoint ou d'un employé communal au cours de l'année pour divers motifs, des astreintes et des permanences (déclenchement d'alarmes, oubli des clés, nuisances nocturnes…)

Article 2 : Décide de poursuivre l'attribution d'un montant de 20 € pouvant directement être déduit des frais de licence et frais d'inscription ; aux jeunes dionysiens âgés de moins de 16 ans :

- licenciés sportifs et participants aux actions des associations dionysiennes,
- jeunes inscrits au centre de loisirs et aux mercredis loisirs organisés par l'association Familles Rurales,

Chaque association devra produire une liste exhaustive des bénéficiaires pour l'année (civile ou sportive), pour que le montant correspondant soit mandaté.

Article 3 : Précise que l'association Familles Rurales bénéficie dans le cadre de sa délégation de service public Périscolaire d'un montant de 131 760 € ; à distinguer des autres activités.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget primitif de l'exercice 2017.

				Décisions		
Associations	Propositions 2016	Subvention exceptionnelle	Subventions votées	Pour	Contre	Abs
AMICALE D'ESTREES SAINT-DENIS (AESD)	6 200 €		6200 €	24		
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	700 €		700 €	23		1
AMICALE DES BOULISTES D'ESTREES SAINT-DENIS	500 €		500 €	24		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €		200 €	24		
ASSOCIATION CYCLISTE D'ESTREES (ACE)	3 000 €		3 000 €	24		
ASSOCIATION SAINT-DENIS (ASD)	3 500 €	4 000 €	7 500 €	22		2
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG BENEVOLES	150 €		150 €	24		
ASSOCIATION LANG'S DARTS	150 €		150 €	24		
BICROSSING DIONYSIEN	3 000 €		3 000 €	24		
CLUB DU SOLEIL D'AUTOMNE	2 000 €	550 €	2 550 €	22		2
COMITE DE JUMELAGE	4 000 €		3 000 €	22		2
COMPAGNIE D'ARC D'ESTREES ST-DENIS	3 000 €		3 000 €	24		
CROIX BLANCHE	500 €		750 €	24		
DIONYSIENS DARTS	300 €		150 €	24		
ECURIE AUTO DES PLAINES D'ESTREES	500 €		500 €	24		
ESTREES ST-DENIS PETANQUE CLUB	500 €		500 €	24		
LES EMPLETTES DU VENDREDI	200 €		200 €	23		1
ESTREES TENNIS DE TABLE	1 500 €		1 500 €	24		
ESTREES TENNIS CLUB	3 000 €		3 000 €	24		

FAMILLES RURALES	30 000 €	2 000 €	32 000 €	23		1
LOISIRS ESTRATA	300 €		270 €	24		
LES LUTINS DE LA SOLLETTE	800 €		800 €	24		
MOUVEMENT VIE LIBRE	400 €		400 €	24		
LE PETIT POUSS'	800 €		800 €	22		2
SECOURS CATHOLIQUE	500 €		500 €	24		
SOCIETE DE CHASSE	400 €		400 €	23		1
TWIRLING D'ESTREES SAINT-DENIS	3 100 €		3 100 €	23		1
UNION SPORTIVE D'ESTREES ST-DENIS (USE)	11 000 €		11 000 €	22	1	1
ZANCHIN KARATE DO	4 000 €		4 000 €	23		1
TOTAL	82 970 €	6 550 €	89 520 €			

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 avril 2001, le Conseil municipal avait décidé le versement d'une allocation aux agents territoriaux parents d'enfants handicapés. Ce versement peut être reconduit en 2017 ; il concerne deux agents territoriaux.

Cette allocation est versée semestriellement et son montant s'élève à 159,24 € par mois. Pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans, le versement se fera au taux de 30% de la base mensuelle.
Les crédits seront inscrits au chapitre 67 « Dépenses exceptionnelles » du budget primitif 2017.

Vu la circulaire du 28 décembre 2016 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune,
Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Approuve le versement de l'allocation d'un montant de 159,24 € par mois, aux agents concernés, parents d'enfants handicapés.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget primitif de l'exercice 2017.

REGIME INDEMNITAIRE : INSTITUTION DU RIFSEEP - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire rappelle que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré un nouveau régime indemnitaire applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

Ce régime indemnitaire est transposable à la Fonction publique territoriale sous réserve de respecter certains préalables. Il se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;

- un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Par délibération du 28 janvier 2016, le Conseil municipal avait approuvé l'institution du RIFSEEP pour les agents de la collectivité.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1er janvier 2017 pour le cadre d'emploi d'adjoint du patrimoine. Les montants plafonds :
Groupe 1 : encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications
Montant plafond Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) : 11 340 €
Montant plafond Complément indemnitaire : 1 260 €

Groupe 2 : exécution, horaires atypiques, déplacements fréquents
Montant plafond Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) : 10 800 €
Montant plafond Complément indemnitaire : 1 260 €

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°2014-513 susvisé ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 janvier 2016, portant institution du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel, aux bénéfices des agents de la commune d'Estrées Saint-Denis ;

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide d'instaurer à compter du 1er mai 2017 la mise en œuvre du RIFSEEP, pour le cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine

Article 2 : Précise que les bénéficiaires correspondent aux effectifs de la commune relevant des cadres d'emplois suivants :
- attachés territoriaux
- rédacteurs territoriaux
- éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- adjoints administratifs territoriaux
- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- adjoints territoriaux d'animation
- adjoints territoriaux du patrimoine
- agents de maîtrise territoriaux
- adjoints techniques territoriaux

Article 3 : Décide d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la réglementation, il appartient au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Il précise qu'un agent relevant du grade d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles peut prétendre à un avancement au grade d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, à compter du 1er mai 2017.
La Commission administrative paritaire en date du 21 mars 2017, a émis un avis favorable.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article 34,
Vu l'avis de la Commission administrative paritaire en date du 21 mars 2017,
Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à 27h30 hebdomadaire à compter du 1er mai 2017 et simultanément de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à 27h30.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice 2017.

ECOLE DE MUSIQUE : RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Monsieur le maire rappelle que pour les examens de fin d'année, des auditions sont organisées à l'école de musique. Les épreuves se dérouleront les 20 et 21 mai.
Parmi les membres du jury, la présence de personnes extérieures à l'école de musique est requise. En 2017, il faut prévoir 7 vacations :
- 1 pour les classes de flûte à bec/flûte traversière
- 1 pour la classe de cuivres
- 1 pour la classe de batterie
- 1 pour la classe de clarinette/saxophone
- 1 pour la classe de guitare
- 1 pour la classe de violon
- 1 pour la classe de piano

Il convient de retenir une rémunération brute de 155 € par vacation.

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Considérant qu'il convient de faire appel à des vacataires pour évaluer les auditions de fin d'année musicale,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide de recruter 7 vacataires pour les auditions de l'école de musique.

Article 2 : Décide de fixer la rémunération à 155 € brut par vacation et autorise leur règlement aux personnes concernées.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice 2017.

ECOLE DE MUSIQUE : REVALORISATION DU TRAITEMENT INDICIAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les cours de l'école de musique sont dispensés par des agents non-titulaires relevant de la filière culturelle et du cadre d'emplois d'assistant d'enseignement artistique, dont la durée légale de travail est de 20h00 par semaine.

Les agents sont rémunérés par référence à l'indice brut : 374, indice majoré : 345 soit 1 616,68 € brut, au prorata du temps de travail effectif.
La dernière revalorisation date de 2010. Il conviendrait de réviser la rémunération des professeurs de musique, en la faisant évoluer en 2 temps :

- à compter du 1er mai 2017 : IB 429 – IM 379 (1 775,99 € brut)
- à compter du 1er janvier 2018 : IB 449 – IM 394 (1 846,28 € brut)

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide de revaloriser la rémunération des professeurs de l'école de musique comme suit :

- à compter du 1er mai 2017 : IB 429 – IM 379 (1 775,99 € brut)
- à compter du 1er janvier 2018 : IB 449 – IM 394 (1 846,28 € brut)

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget primitif de l'exercice 2017.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer les indemnités de fonction de ses membres ; étant entendu que les crédits soient inscrits au budget.

L'enveloppe globale de ces indemnités est déterminée par référence au montant de traitement de l'indice brut terminal de la Fonction publique. Cet indice a évolué au 1er janvier 2017 et évoluera au 1er janvier 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24-1,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 28 mars 2014, constatant l'élection du maire et de 5 adjoints,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2015, fixant les indemnités de fonction pour les conseillers municipaux délégués,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,
Considérant que la population à prendre en compte relève de la strate « 3 500 à 9 999 habitants »
Considérant que l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus est déterminée par référence au montant de traitement de l'indice brut terminal de la Fonction publique,

Vu le rapport ci-dessus présenté,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire, susceptible d'être allouée aux titulaires de mandats locaux, comme suit :

Bénéficiaires	Pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction publique
Maire	53
1er adjoint	21,2
2ème adjoint	21,2
3ème adjoint	21,2
4ème adjoint	21,2
5ème adjoint	21,2
Conseiller municipal délégué	6

Article 2 : Précise que l'indemnité est majorée de 15% compte tenu qu'Estrées Saint-Denis est commune chef-lieu de canton.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 pour toute la durée du présent mandat, aux budgets primitifs de chaque exercice.

DUP FORAGE F3 : PRESCRIPTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu code de l'environnement et notamment l'article L215-13 ;
Vu le code de la santé publique et notamment l'article L1321-2 ;
Vu la délibération 30 janvier 2014 de lancement de la procédure de DUP ;
Considérant le rapport d'Archambault de septembre 2015 ;
Considérant le rapport de l'hydrogéologue Christelle FREMAUX de juillet 2016 ;
Considérant que la commune doit poursuivre la procédure de DUP permettant l'établissement des périmètres de protection autour du captage d'eau potable ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Décide, suite à l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé, de poursuivre la mise en place des périmètres de protection autour du captage d'eau potable des captages d'Estrées 0104-2X-0148 et 0104-2X-0055 Dits « F3 » et « PC » et de lancer l'enquête publique.

Article 2 : Sollicite auprès de l'Agence Régionale de Santé la nomination d'un commissaire enquêteur.

Article 3 : Précise que les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée de chaque captage pourraient être indemnisés le cas échéant.

Article 4 : Autorise le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cette procédure de DUP pour chaque captage.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie.

1) Dans le cadre du marché relatif à **l'installation d'un système de vidéo protection**, 2 propositions avaient été transmises :
INEO NORD PICARDIE/SOGETREL : 161 643,92 € HT
Bernard DACHE : 124 730,00 € HT
Après l'analyse des offres et négociations, le marché a été attribué à **Bernard DACHE** – 60100 Creil.

2) Divers travaux ont été engagés :

Parcours santé
Attribution à SPORT France – 60820 Boran sur Oise
Montant : 11 943,20 € HT

Fourniture/pose de jeux dynamiques
Attribution à RENOV'SPORT – 80260 Rubempré
Montant : 12 600,00 € HT

Réfection des trottoirs – Rue des Mésanges
Attribution à DEGAUCHY TP - 60310 Cannectancourt
Montant : 38 580,00 € HT

Réfection des trottoirs – Rue des Acacias
Attribution à DEGAUCHY TP - 60310 Cannectancourt
Montant : 27 470,00 € HT

Reprise de rond-point place Charles de Gaulle
Attribution à DEGAUCHY TP - 60310 Cannectancourt
Montant : 16 409,00 € HT

Création d'un arrêt de bus – Rue des Couturelles
Attribution à DEGAUCHY TP - 60310 Cannectancourt
Montant : 20 632,00 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée **à 21h05**

Le Maire



Charles POUPLIN